

Communiqué de presse

Paris, le 9 octobre 2008

Avec BinckBank, la garantie des dépôts est à 100 000€

Relevant du système de garantie hollandais, les clients de BinckBank bénéficiaient jusqu'alors d'une garantie des dépôts d'un montant de 38 000 euros par personne. Compte tenu de la crise bancaire actuelle, le gouvernement hollandais a décidé de relever ce seuil à 100 000 euros par personne.

Les clients de BinckBank en France vont donc bénéficier à partir d'aujourd'hui d'une garantie des dépôts à hauteur de 100 000 euros par personne (200 000 euros pour les comptes joints), ce qui est supérieur au montant de garantie des établissements français maintenu pour l'instant à 70 000 euros.

Plus d'information sur www.binck.fr

A propos de BinckBank NV

Créé en 2000 aux Pays-Bas et coté à la bourse NYSE Euronext d'Amsterdam, BinckBank est un spécialiste du courtage et de l'épargne en ligne figurant parmi le top 5 européen des courtiers en ligne. Il offre à ses clients un service de courtage en ligne dans toutes les principales places financières du monde à des tarifs parmi les plus bas du marché, pour une qualité d'exécution optimisée, et propose également un livret d'épargne au taux de rémunération figurant parmi les plus élevés du marché.

BinckBank emploie plus de 500 personnes en Europe, détient plus de 240 000 comptes, près de 7,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion et a réalisé près de 3,2 millions de transactions au 1^{er} semestre 2008.